



HAL
open science

La structure cachée du définiens aristotélicien : à propos de la prédication hylémorphique

Ulysse Chaintreuil

► **To cite this version:**

Ulysse Chaintreuil. La structure cachée du définiens aristotélicien : à propos de la prédication hylémorphique. *Philonsorbonne*, 2022, 16, pp.53-65. 10.4000/philonsorbonne.2124 . hal-04406443

HAL Id: hal-04406443

<https://hal.science/hal-04406443>

Submitted on 19 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License



Philonsorbonne

16 | 2022
Année 2021-2022

La structure cachée du *definiens* aristotélicien : à propos de la prédication hylémorphique

Ulysse CHAINTREUIL



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/philonsorbonne/2124>
DOI : 10.4000/philonsorbonne.2124
ISSN : 2270-7336

Éditeur

Publications de la Sorbonne

Édition imprimée

Date de publication : 27 février 2022
Pagination : 53-65
ISSN : 1255-183X

Référence électronique

Ulysse CHAINTREUIL, « La structure cachée du *definiens* aristotélicien : à propos de la prédication hylémorphique », *Philonsorbonne* [En ligne], 16 | 2022, mis en ligne le 27 février 2022, consulté le 06 juin 2022. URL : <http://journals.openedition.org/philonsorbonne/2124> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/philonsorbonne.2124>

La structure cachée du *definiens* aristotélicien : à propos de la prédication hylémorphique

Ulysse CHAINTREUIL

Il est clair que la définition aristotélicienne, qui articule un sujet qui est objet de la définition, le *definiendum*, et une formule par laquelle ce dernier est défini, le *definiens*, prend la forme d'une prédication : le *definiens* est en un sens prédié du *definiendum*¹. Pour s'en convaincre, on peut prendre pour exemple la fameuse définition aristotélicienne de l'homme : « l'homme est un animal bipède ». À « l'homme », qui est objet de la définition, c'est-à-dire le *definiendum*, est attribué le *definiens* « animal bipède » par lequel le premier est défini² : il s'agit bien d'une prédication. Ce qui est beaucoup

1. La structure prédicative de la définition est par exemple visible au chapitre 13 du livre II des *Seconds Analytiques*, dont l'objet, annoncé dans l'entame, est, selon une formule empruntée au *Sophiste*, de « chasser les prédicats dans le ce que c'est » (*Seconds Analytiques*, I, 13, 96a22-23 : θηρεύειν τὰ ἐν τῷ τί ἐστι κατηγορούμενα). En plus de cette formule, qui présente la recherche du *definiens* comme une recherche des prédicats du *definiendum*, on trouve plusieurs expressions dérivées, comme, en 96b30, où Aristote parle des termes du *definiens* comme d'un ensemble de « prédicats qui sont attribués » (« τῶν κατηγορουμένων κατηγορεῖσθαι »). Dans la suite de mon texte, j'indique *An. Post.* pour les *Seconds Analytiques* ; *Top.*, pour les *Topiques* ; *Part. An.* pour le traité *des Parties des Animaux* et *Metaph.* pour la *Métaphysique*.

2. Sur la distinction entre le *definiens* et la définition, il faut concéder qu'Aristote n'a qu'un seul terme, ὀρισμός et ses analogues, pour désigner d'une part la formule « A est défini par B », c'est-à-dire la définition en tant qu'elle articule *definiendum* et *definiens*, et d'autre part l'ensemble des termes contenus dans « B », qui désigne donc le seul *definiens*. La distinction entre *definiens* et définition n'est donc pas toujours d'une parfaite clarté dans les textes du *corpus*, tant s'en faut. Il faut cependant souligner que le Stagirite a une nette tendance à employer λόγος ὀριστικός ou des expressions analogues pour désigner la formule par laquelle est défini l'objet de la définition, c'est-à-dire pour désigner le *definiens*. Cet

plus obscur, en revanche, dans les textes aristotéliens, c'est la nature du *definiens* lui-même et de la totalité qu'il constitue. En effet, le *definiens* n'est pas, comme le *definiendum*, un terme unique, mais il est toujours une pluralité des termes, Aristote refusant que l'on définisse une chose par un simple nom³. Or Aristote semble affirmer au livre H de la *Métaphysique*⁴ que la pluralité de termes du *definiens* s'articule au sein d'une prédication : ainsi, un énoncé comme « animal bipède » devrait être compris comme l'articulation d'un prédicat à un sujet – « un animal *est* bipède » – redoublant ainsi la structure dans laquelle elle est prise, « l'homme *est* un animal *qui est* bipède ». Le *definiens* serait alors un prédicat qui prend lui-même la forme d'une prédication. Il s'agit plus précisément dans ces textes d'une « prédication hylémorphique », pour reprendre l'expression de Jacques Brunschwig dans son article de référence sur la question⁵, puisqu'à chaque fois, Aristote précise que les termes articulés dans le *definiens* sont prédiqués l'un à l'autre comme la forme est prédiquée de la matière. Mais cette possibilité de faire du *definiens* une prédication est par ailleurs explicitement écartée dans d'autres textes où Aristote s'élève franchement contre la possibilité que l'énoncé par lequel un objet est défini prenne la forme d'une prédication, notamment un passage de la fin du chapitre 3 du livre II des *Seconds Analytiques*⁶, souvent mis en balance avec les passages du livre H de la *Métaphysique*⁷.

Dans son article central sur la question de la prédication hylémorphique, Jacques Brunschwig se confronte à la différence entre les deux textes et l'explique par sa thèse centrale, à savoir qu'Aristote développe deux conceptions différentes de la prédication⁸ : les *Seconds Analytiques* ont, selon lui, une conception spécifique et restreinte de la prédication, qui

usage est explicité en *Top.* I, 5, 101b38-102a5 qui semble en fixer la norme et on le retrouve très clairement utilisé en *Metaph.* Z, 10, 1034b20-24, par exemple. Il doit être considéré comme l'usage « standard » du terme. La formule définitionnelle (101b38 : ὁ ὄρος λόγος) doit donc être comprise comme renvoyant au *definiens* et non à la définition.

3. *Metaph.*, Z, 4, 1030a8-11 ; 10, 1034b20-24 ; 12, 1037b8-14 ; H, 6, 1045a13-14.

4. On s'attardera sur deux occurrences de cette thèse : *Metaph.* H, 2, 1043a5-6 et H, 3, 1043b28-32.

5. J. Brunschwig, « La Forme, prédicat de la matière ? », in *Études sur la Métaphysique d'Aristote*, P. Aubenque (éd.), Paris, Vrin, 1979, p. 131-158.

6. *An. Post.*, II, 3, 90b34-37.

7. M. Mignucci, *Aristotele, Analitici Secondi*, Rome, Laterza, 2007, p. 255, rapporte ce texte à *Metaph.*, H, 6 dans son entier parce que ce dernier pose et répond explicitement à la question de l'unité de la définition et est ainsi une clef de compréhension importante pour notre problème. Cette question y est en effet résolue, comme on va le voir, par la spécificité du rapport hylémorphique. J. Barnes, *Aristotle's Posterior Analytics*, Oxford, Clarendon Press, 1975, p. 208, quant à lui, note directement la difficulté qu'il y a à confronter ce passage à *Metaph.* H, 3, 1041b31, sans pour autant proposer de piste pour la résoudre.

8. Pour l'explication précise de la tension entre les textes d'une part de *An. Post.* II, 3, 90b34-38 et d'autre part de *Metaph.*, H, 2, 1043a-6 et H, 3, 1043b28-32, difficulté qui lui a été posée par Pierre Aubenque et Willem Jacob Verdenius, voir J. Brunschwig, *op. cit.*, p. 155-157.

concerne uniquement la prédication d'un sujet et d'une affection qu'on lui attribue, là où la *Métaphysique* possède une conception plus large de la prédication, conception de la prédication comme détermination d'un déterminable-sujet par une détermination-prédicat, et qui s'incarne notamment dans ce qui fait l'objet de son article, à savoir la « prédication hylémorphique », c'est-à-dire la prédication de la forme à la matière, dont il étudie toutes les instanciations explicites dans les textes de la *Métaphysique*⁹. En ce qui concerne le dossier spécifique de la structure du *definiens*, l'article de Jacques Brunschwig fournit donc le principe d'une explication pour rendre cohérentes entre elles les deux séries de textes opposées que nous avons brièvement confrontées, en proposant de faire varier le sens de la prédication aristotélicienne.

Il nous semble cependant que l'explication de Jacques Brunschwig ne répond pas de manière parfaitement complète à la question de la structure du *definiens*, dans la mesure où elle ne constitue pas le cœur de son propos et n'est abordée qu'à l'occasion d'une objection à sa thèse ; elle mérite donc d'être approfondie en précisant comment la prédication hylémorphique, par sa structure sous-jacente, peut satisfaire aux exigences propres du *definiens* que la prédication classique ne satisfait pas. Il semble, en effet, que le problème de la nature prédicative ou non du *definiens* nous en apprend beaucoup sur le rapport entre prédication hylémorphique et prédication classique en ce qu'elle permet d'approfondir cette relation en mettant au jour une différence structurelle sous-jacente entre ces dernières : nous nous proposons par ce biais de préciser la distinction déjà repérée et thématisée par Jacques Brunschwig dans son article, en suivant une piste qui n'est que secondaire pour ce dernier. Nous entendons donc poursuivre un double objectif dans les pages qui vont suivre : d'une part, nous voulons proposer une résolution au problème que pose la tension entre les textes sur la structure prédicative ou non du *definiens*, et d'autre part, ce faisant, nous voulons apporter un nouvel éclairage à la distinction entre prédication classique et prédication hylémorphique, en nous plaçant donc dans le sillage de l'interprétation de Jacques Brunschwig.

Commençons par examiner les textes et les raisons pour lesquelles Aristote affirme que le *definiens* ne devrait pas prendre la forme d'une prédication. On se concentrera sur une seule évidence textuelle qui se situe au chapitre 3 du livre II des *Seconds Analytiques* et qui est particulièrement explicite. Dans ce chapitre, Aristote cherche à distinguer les deux modalités de la connaissance qu'il a dégagées précédemment¹⁰, à savoir la démonstration et la définition. Si les deux permettent de connaître scientifiquement leurs objets, la première, qui vise la connaissance de l'attribution d'un caractère à un sujet, le fait au moyen d'un raisonnement syllogistique, impliquant de passer par un moyen terme. Au contraire, la seconde, qui vise la connaissance, non pas d'un rapport d'attribution d'un objet à un autre, mais

9. Voir la liste des onze textes étudiés par *ibid.*, p. 132-137.

10. *An. Post.*, II, 3, 90a35-b4.

de l'objet lui-même et en lui-même, n'implique pas ce passage par le raisonnement syllogistique et donc par le moyen terme. Elle est en ce sens immédiate, et doit saisir son objet dans son immédiateté¹¹, c'est-à-dire sans en passer par un moyen terme. C'est dans ce contexte qu'Aristote en vient à affirmer que, contrairement à la formulation d'une démonstration, « dans le cas de la définition, rien n'est prédiqué d'autre chose, ni animal de bipède, ni celui-ci d'animal, pas plus que figure n'est prédiqué de plan, car le plan n'est pas une figure, ni la figure, le plan »¹².

La « définition » (ὀρισμός) est bien ici l'énoncé par lequel un objet est défini, c'est-à-dire le *definiens*, et non pas la définition complète, qui articule *definiens* et *definiendum*¹³. Aristote fait ici référence à deux exemples de *definiens* souvent utilisés dans le *corpus*, celui de l'homme comme « animal bipède » et celui du cercle comme « figure plane ». Ce qui est refusé par Aristote, c'est précisément que l'énoncé définitionnel de l'homme, son *definiens*, à savoir « animal bipède » soit articulé comme une prédication. L'enjeu dans le refus d'appliquer le modèle prédicatif au *definiens* est que l'énoncé définitionnel se doit d'exprimer immédiatement une réalité une et indivisible (ἄτομον καὶ ἓν)¹⁴. Cette indivisibilité de l'objet de la définition implique pour Aristote l'indivisibilité de la formule qui exprime cet objet. Or ce caractère d'indivisibilité, nécessaire à l'établissement du *definiens*, est incompatible avec la prédication, qui implique d'attribuer une chose à une autre (ἕτερον ἐτέρου), et donc d'affirmer une pluralité d'éléments au sein de l'énoncé par lequel un objet est défini, c'est-à-dire au sein du *definiens*. Au contraire, la démonstration peut se permettre de faire entrer dans sa formulation une diversité d'éléments – elle le doit, même –, dans la mesure où elle vise justement à prouver, non pas l'objet lui-même, c'est-à-dire *ce qu'il est*, mais à expliquer son articulation avec autre chose que lui-même à l'aide d'un moyen terme : l'*explanans* de la démonstration doit donc, quant à lui, être prédicatif pour être fonctionnel. La connaissance à laquelle la démonstration vise est attributive, il est donc nécessaire que la démonstration prenne la forme d'une attribution prédicative, là où, au contraire, la connaissance à laquelle la définition vise est immédiate, ce qui la rend, semble-t-il, incompatible avec toute structure d'attribution ou de prédication. C'est donc le contexte de la distinction entre les deux modalités de la connaissance qui permet à Aristote d'affirmer que la définition ne doit pas prendre la forme d'une prédication¹⁵. Là où la définition est connaissance de la chose seulement, la démonstration, de son côté, implique une structure

11. Selon le mot de M. Deslauriers, *Aristotle on Definition*, Leiden, Brill, 2007, p. 44-45.

12. *An. Post.*, II, 3, 90b34-38 : ἐν δὲ τῷ ὀρισμῷ οὐδὲν ἕτερον ἐτέρου κατηγορεῖται, οἷον οὔτε τὸ ζῷον κατὰ τοῦ δίποδος οὔτε τοῦτο κατὰ τοῦ ζῴου, οὐδὲ δὴ κατὰ τοῦ ἐπιπέδου τὸ σχῆμα· (trad. Pierre Pellegrin).

13. W. D. Ross, *op. cit.*, p. 615 ; J. Barnes, *op. cit.*, p. 204 ; M. Mignucci, *op. cit.*, p. 255.

14. *Part. An.*, I, 3, 643a1-2.

15. Distinction qui s'opère progressivement aux chapitres 3 et 4 puis des chapitres 7 à 10 du livre II des *Seconds Analytiques*.

prédicative, car elle a pour but de prouver pourquoi (διότι) un attribut appartient à une chose. De fait, elle en passe par la médiation d'un moyen terme et n'est donc pas immédiate, là où la définition, dans la mesure où elle a pour but de dire ce qu'est une chose (τί ἐστίν), ne peut pas, sans risquer la contradiction, passer par l'énonciation prédicative. Un constat similaire peut être effectué à partir d'autres textes du *corpus* aristotélicien¹⁶.

Du point de vue de la cohérence doctrinale, ce refus aristotélicien de faire de l'énoncé définitionnel une prédication s'explique très bien. En effet, la prédication n'est pas qu'une structure logique pour Aristote, mais elle a également une portée ontologique¹⁷ : elle n'est pas qu'une simple structure du langage, mais elle est encore une relation réelle entre des entités. Certaines entités sont les prédicats réels d'autres entités : par exemple, lorsque l'on dit que « le bois est blanc », la blancheur est prédicat de l'individu-sujet « bois », non seulement dans la formulation linguistique proposée, mais aussi dans l'ordre de l'être : c'est bien cet individu qui est effectivement blanc, la blancheur n'existant que rapportée à ce bois et non l'inverse¹⁸. Or le procédé même de définition, dans la mesure où il vise à produire un énoncé du ce que c'est (τί ἐστίν), implique de ne pas attribuer à une chose des caractères, puisque l'énoncé définitionnel doit simplement énoncer la chose¹⁹. Autrement dit, ce que doit produire une définition, ce n'est pas une attribution d'une chose à une autre, mais c'est ce qu'est la

16. On peut par exemple citer *Metaph.*, Z, 4, 1030a7-11 : « Or il y a définition, non pas si un nom signifie la même chose qu'un énoncé (car tous les énoncés seraient des définitions ; en effet, il y aura un nom pour n'importe quel énoncé et alors l'*Illiade* aussi sera une définition), mais s'il est énoncé d'une chose première ; telles sont toutes les choses qui ne se disent pas en prédisant une chose d'une autre » (ὁρισμὸς δ' ἐστίν οὐκ ἂν ὄνομα λόγῳ ταῦτό σημαίνει (πάντες γὰρ ἂν εἶεν οἱ λόγοι ὅροι· ἔσται γὰρ ὄνομα ὁποῦν λόγῳ, ὥστε καὶ ἡ Ἰλιάς ὁρισμὸς ἔσται), ἀλλ' ἐὰν πρώτου τινὸς ἢ τοιαῦτα δ' ἐστίν ὅσα λέγεται μὴ τῷ ἄλλο κατ' ἄλλου λέγεσθαι. trad. Marie-Paule Duminil et Annick Jaulin) Cette affirmation s'ancre dans une considération différente que celle que nous avons présentée à propos des *Seconds Analytiques* : il s'agit ici d'une considération sur la priorité de l'objet de la définition, à savoir dans le contexte particulier du livre Z de la *Métaphysique*, la substance. L'objet de la définition étant la substance, c'est-à-dire le sens premier de l'être, qui n'est prédiqué de rien, la définition ne peut pas comprendre une relation entre des éléments, comme dans le cas d'une prédication, sans faire perdre à la substance sa primauté au sein des sens de l'être.

17. J. Brunschwig, *op. cit.*, p. 158-160, insiste à juste titre sur la double dimension de la prédication. Les hésitations d'Aristote sur l'application de la structure prédicative à la définition engagent bien ces deux dimensions de la prédication : sa dimension ontologique et sa dimension logique.

18. C'est pour cette raison qu'Aristote refuse le statut de prédicat au bois et de sujet à blancheur dans une phrase comme « cette blancheur est du bois ». Celle-ci n'est qu'une prédication nominale, pourrait-on dire, qui ne renvoie pas à une structure existante dans le réel, puisque, même si j'ai affaire à du bois blanc, ce n'est pas la blancheur qui est sujet du bois, mais l'inverse, c'est le bois qui est qualifié par la blancheur. La blancheur n'en reste pas moins réelle, mais en tant que blancheur de cet individu-bois dont elle est l'attribut. Cet exemple est donné en *An. Post.*, I, 22, 83a1-24, passage qui a une portée ontologique évidente.

19. M. Deslauriers, *op. cit.*, p. 78-79.

chose, son être essentiel²⁰. De ce point de vue, la structure prédicative, qui implique de dire une chose d'une autre, semble contraire au principe même de la définition. Le *definiens* doit être l'explicitation de ce qu'est un être, et non dire de cet être qu'il possède tel ou tel attribut. En plus de l'évidence textuelle du chapitre 3 du livre II des *Seconds Analytiques*, la théorie aristotélicienne de la définition et de la prédication nous donne donc de bonnes raisons de penser que le *definiens* ne doit pas prendre la forme, au sens strict, d'une prédication réelle.

Les choses pourraient en rester là si Aristote n'affirmait pas, dans une tout autre partie du *corpus*, à savoir dans le livre H de la *Métaphysique*, que le *definiens* est précisément une prédication. Pour s'en convaincre, partons de l'un de ces passages, le plus clair, qui est une remarque faite au chapitre 3 du livre H de la *Métaphysique*. Aristote y expose une difficulté : s'il lui semble qu'il puisse y avoir une définition des êtres complexes, il affirme que les termes simples sont, quant à eux, indéfinissables. Or la définition, comme la substance, est composée de termes simples. Mais il affirme : « le fait d'énoncer la définition signifie prédiquer une chose d'une chose, et l'une doit être prise comme matière et l'autre comme forme »²¹. Conformément aux recommandations du chapitre 5 du livre I des *Topiques*²², la formule ὁ λόγος ὁ ὀριστικὸς renvoie ici au *definiens*, qui est donc compris comme une prédication (τὶ κατὰ τινός), et non à la définition comprise comme prédication du *definiens* au *definiendum*²³.

20. C'est le constat que fait, en se fondant sur une analyse du chapitre 22 du livre I des *Seconds Analytiques*, P. Mesquita, « Types of Predication in Aristotle (Posterior Analytics I, 22) », *Journal of Ancient Philosophy*, vol. 6(22), 2012, p. 10, où il écrit : « in sum, essential 'predication' cannot be strictly considered as predication, in that it is a definition: and a definition does not say something of something, but simply the something; it does not say of something that [it] is something, but merely what the something is. It should be noted that the present lesson absolutely concords with the distinction, consistently assumed by Aristotle, in the context of the classification of the principles of demonstration, between saying "what it is" (ὄτι ἔστι) and saying "what it means" (τί σημαίνει): definitions do not say that something is something, they merely say what something means. Therefore, only axioms and theses (hypotheses and postulates) are predications – not so definitions. Definitions are not so because they do not contain a τὶ κατὰ τινός λέγεσθαι, but the mere analysis of a concept ».

21. *Metaph.*, H, 3, 1043b31-33 : τὶ κατὰ τινός σημαίνει ὁ λόγος ὁ ὀριστικὸς καὶ δεῖ τὸ μὲν ὡσπερ ὕλην εἶναι τὸ δὲ ὡς μορφήν. (trad. Pierre-Marie Morel modifiée).

22. *Top.*, I, 5, 101b38-102a1 : « Une définition est une formule qui exprime l'essentiel de l'essence d'un sujet. On peut donner, soit une formule, comme l'équivalent d'un mot unique, soit une formule comme l'équivalent d'une autre formule » ἔστι δ' ὅρος μὲν λόγος ὁ τὸ τί ἦν εἶναι σημαίνων, ἀποδίδεται δὲ ἢ λόγος ἀντ' ὀνόματος ἢ λόγος ἀντὶ λόγου (trad. Jacques Brunschwig).

23. On pourrait être tenté, pour éviter le conflit avec *An. Post.* II, 3, 90b34-37 de prendre ici ὁ λόγος ὁ ὀριστικὸς non pas comme renvoyant au *definiens*, mais comme renvoyant à l'ensemble de la définition, c'est-à-dire à l'énoncé dont le *definiens* ne serait que le prédicat. On pourrait alors comprendre la phrase de la manière suivante : « l'énoncé définitionnel (ὁ λόγος ὁ ὀριστικὸς) signifie quelque chose (τὶ [...] σημαίνει) à propos de quelque chose (κατὰ τινός) ». Si cette lecture est grammaticalement possible, elle fait fi de l'unité de la formule τὶ κατὰ τινός qui apparaît la plupart du temps comme une formule figée renvoyant à la relation

La première partie de la formule semble donc en contradiction immédiate avec l'affirmation que nous avons relevée du chapitre 3 du livre II des *Seconds Analytiques* : là où celui-ci affirmait ἐν δὲ τῷ ὀρισμῷ οὐδὲν ἕτερον ἑτέρου κατηγορεῖται (« dans la définition, rien n'est prédiqué d'autre chose ») notre texte affirme τὶ κατὰ τινὸς σημαίνει ὁ λόγος ὁ ὀριστικὸς (« l'énoncé définitionnel signifie prédiquer une chose d'une chose »)²⁴. La formule que nous proposons de rendre ici par « prédiquer une chose d'une chose » est τὶ κατὰ τινὸς, qui est la formule classique utilisée par Aristote pour désigner la relation d'attribution relevant de la prédication. On pourrait donc croire que les deux énoncés sont purement et simplement contradictoires. Deux éléments permettent cependant de nuancer cette

de prédication (voir, entre autres, la monographie de E. Tugendhat, *TI KATA TINOS Eine Untersuchung zu Struktur und Ursprung aristotelischer Grundbegriffe*, Fribourg-Munich, Verlag Karl Alber, 1958). — Sur le fond maintenant, une telle lecture ferait entrer notre texte en conflit avec l'entame de *Metaph.*, Z, 10, qui affirme clairement le contraire, ainsi qu'avec la définition donnée de la formule ὁ λόγος ὁ ὀριστικὸς en *Top.*, I, 5, 101b38-102a5. De plus, cela pose à notre sens deux problèmes importants du point de vue de l'intelligence générale de la pensée d'Aristote : a) si l'on choisit cette interprétation, c'est-à-dire que l'on considère qu'Aristote parle ici de la définition en entier et non du *definiens*, alors cela signifie que dans la définition, la matière est sujet de la forme, c'est-à-dire que la matière est le *definiendum* et la forme en est son *definiens*. Or, comme l'a montré *Metaph.*, Z, 3, la matière n'est pas substance, sinon en puissance, parce qu'elle n'est pas un ceci déterminé (1029a20 : τὸδε τί) : elle ne saurait donc être objet de définition, *definiendum*, cette dernière portant proprement sur la substance et ses analogues, ce qu'affirme d'ailleurs sans ambiguïté la conclusion du chapitre 11 du livre Z : *Metaph.*, Z, 11, 1037a27-28, « De la matière, il n'y a pas <d'énoncé de définition> (car la matière est un indéterminé) », τῆς ὅλης οὐκ ἔστιν <ὁ λόγος> (ἀόριστον γάρ). Il faudrait donc expliquer comment la matière peut être *definiendum*, et comment le *definiens* de la matière pourrait alors être la forme. b) En outre, le chapitre 2 du livre H fournit une doctrine sur ce point similaire à celle du chapitre 3, que nous examinerons dans la suite du présent travail, puisqu'Aristote affirme en *Metaph.*, H, 2, 1043a5-7 : « Comme dans les substances, le prédicat de la matière est l'acte lui-même, il l'est aussi au plus haut point dans les autres définitions », καὶ ὡς ἐν ταῖς οὐσίαις τὸ τῆς ὅλης κατηγορούμενον αὐτῇ ἢ ἐνέργεια, καὶ ἐν τοῖς ἄλλοις ὀρισμοῖς μάλιστα. Or Aristote donne une suite d'exemples à cette thèse, introduite par le οἶον de la ligne 7 où c'est bien la formule par laquelle est définie la chose, c'est-à-dire le *definiens*, qui est une prédication hylémorphique et non pas la définition complète. Par exemple, le seuil (*definiendum*) est un morceau de bois (matière-sujet du *definiens*) disposé de telle façon (forme-prédicat du *definiens*) : le seuil est défini par la prédication hylémorphique « morceau de bois disposé de telle façon », qui joue le rôle de *definiens*. C'est bien le *definiens* qui est, au chapitre 2, une prédication hylémorphique et pas la définition dans son entier. — Si donc il est possible grammaticalement de supposer que la remarque de 1043b31-33 porte sur la définition entière et non sur le seul *definiens*, cela est à notre sens impossible ou du moins extrêmement coûteux du point de vue de l'intelligence de la pensée aristotélicienne dans son ensemble. Les difficultés posées par une telle lecture dépassent de loin la tension avec le chapitre 3 du livre II des *Seconds Analytiques*, d'autant que celle-ci peut être expliquée de manière bien moins coûteuse par la différence entre prédication hylémorphique et prédication classique, comme le suggère Jacques Brunschwig et comme nous allons le faire dans les pages qui vont suivre. Je remercie Pedro Mesquita d'avoir attiré mon attention sur ce biais grammatical.

24. Il faut souligner que λόγος et ὀρισμός sont ici, comme souvent dans les livres centraux de la *Métaphysique*, strictement synonymes. En l'occurrence, le contexte ne nous permet pas d'envisager le contraire.

apparente contradiction entre les textes et fixent les conditions de la résolution de cette difficulté.

Premièrement, on peut noter que ce qui est refusé par la formule du chapitre 3 du livre II des *Seconds Analytiques* à partir du contexte argumentatif tel que nous l'avons restitué, ce n'est pas tant la structure prédicative elle-même que sa conséquence, à savoir qu'elle implique de prédiquer une chose à une *autre* chose (ἕτερον ἑτέρου), ce que la formule τὶ κατὰ τινὸς « dire une chose de quelque chose », prise à la lettre, n'implique pas nécessairement : la formule des *Seconds Analytiques* insiste sur l'*altérité* entre les termes de la prédication, alors que la formule de la *Métaphysique* insiste sur la relation d'attribution qui existe entre eux. En effet, comme nous l'avons souligné, le chapitre 3 du livre II des *Seconds Analytiques* pose la différence entre deux modalités de la connaissance, la démonstration et la définition, et ce passage insiste sur le fait que la démonstration implique une médiation, un moyen terme et est donc compatible avec la structure attributive d'une chose à une autre, alors que la définition, qui est immédiate, est incompatible avec toute forme de médiation et de moyen terme. Ce qui donc est refusé dans notre texte des *Seconds Analytiques* c'est, non pas la structure prédicative elle-même, qui est par ailleurs posée comme la structure du *definiens* au livre H de la *Métaphysique*, mais sa conséquence, à savoir la différence entre les termes de la prédication. Ce point ne permet pas à lui seul de lever la contradiction, même s'il donne une piste pour le faire : pour le compléter, il faut encore arriver à montrer qu'une *certaine* forme de prédication, en jeu dans l'argumentation du livre H de la *Métaphysique*, n'implique pas la différence entre les termes utilisés dans la prédication dont il est question dans le chapitre 3 du livre II des *Seconds Analytiques*²⁵.

Deuxièmement, l'affirmation selon laquelle la définition se structure comme une prédication, affirmation qui est faite dans le chapitre 3 du livre H de la *Métaphysique* s'accompagne d'un réquisit sur lequel il faut insister dans la mesure où il est absent dans l'extrait des *Seconds Analytiques* : Aristote y affirme en effet qu'il « est nécessaire » (δεῖ) pour qu'il y ait définition, que l'un des termes de la prédication soit « comme matière » (ὡσπερ ὕλην) et l'autre, « comme forme » (ὡς μορφήν²⁶). Autrement dit, la remarque du chapitre 3 du livre H de la *Métaphysique* s'accompagne d'une

25. On peut faire la même remarque pour le passage de *Metaph.*, Z, 4, 1030a7-11 dont il était question en *infra.*, n. 16. Celui-ci ne donne pas la formule ἕτερον ἑτέρου, mais la formule ἄλλο κατ' ἄλλου. Ici encore, contrairement au simple τὶ κατὰ τινὸς, la formule ἄλλο κατ' ἄλλου insiste sur l'impossibilité de la *différence* entre les termes de la prédication au sein de l'énoncé définitionnel plutôt que sur l'impossibilité de la prédication elle-même, même si c'est la question de la primauté de la substance, engendrée par la diversité des éléments au sein de la prédication, qui est le motif de ce rejet.

26. Nous prenons ici μορφή comme un synonyme strict de εἶδος, les tentatives pour établir une différence entre les deux termes étant en général infructueuses, surtout dans le contexte de l'hylémorphisme technique qui est celui développé dans l'argumentation du livre H de la *Métaphysique*.

clause sans laquelle la prédication dont il est question ne saurait être un *definiens*, ce qui revient à dire que cette prédication ne peut être un *definiens* que si et seulement si c'est une prédication hylémorphique, c'est-à-dire une prédication qui prend comme sujet une « matière » et comme prédicat une « forme ». Nous reviendrons plus loin sur ce que permet ce glissement. Pour le moment, nous pouvons constater que toute mention de cette clause est absente de la phrase du chapitre 3 du livre II des *Seconds Analytiques*. Or on peut supposer que le fait de spécifier la prédication définitionnelle comme une prédication hylémorphique permet justement de réduire la difficulté présentée précédemment : si nous montrons que, dans la prédication hylémorphique, les deux termes constituant la relation d'attribution peuvent être les mêmes, ou du moins posséder la forme d'identité qui fait défaut à la prédication refusée au *definiens* dans les *Seconds Analytiques*, alors on pourra comprendre pourquoi Aristote rejette à la fois les conséquences sur la définition de l'application d'une structure prédicative classique, comme dans le chapitre 3 du livre II des *Seconds Analytiques*, tout en affirmant par ailleurs qu'une certaine structure prédicative doit être appliquée au *definiens*.

Ces deux éléments nous permettent donc de poser l'hypothèse que nous allons chercher à éclairer, à savoir que la prédication hylémorphique peut être la structure du *definiens* précisément parce qu'elle n'implique pas, au moins en un sens et contrairement à la prédication classique, d'*altérité* définitionnelle entre les termes qu'elle articule. Nous allons donc chercher à montrer dans la dernière partie de cet article que la prédication hylémorphique n'implique pas la prédication ἕτερον ἕτερον, « d'une chose à une autre chose », refusée au *definiens* dans le chapitre 3 du livre II des *Seconds Analytiques*. Pour le dire autrement, la prédication hylémorphique n'implique pas l'attribution au sujet d'une affection qui est *autre chose* que ce sujet, mais elle permet au contraire de poser une certaine forme d'identité entre le sujet et son prédicat que ne permet pas de poser la prédication classique. Dès lors, et si c'est le cas, il est cohérent que le *definiens*, comme formule renvoyant immédiatement à un objet *un*, ne puisse prendre la forme d'une prédication classique, comme le fait l'*explanans* de la démonstration, tout en étant une prédication hylémorphique, qui permet justement de saisir immédiatement son objet dans son unité. Pour le dire autrement, la prédication hylémorphique doit impliquer une forme d'identité définitionnelle²⁷ entre le sujet et le prédicat, ce que ne permet pas la

27. Cette forme d'identité ne peut pas non plus être absolue, sans quoi le *definiens* serait une pure tautologie. Cette identité doit cependant être plus forte que celle qui unit un sujet à son prédicat dans une attribution classique, comme dans « homme blanc », « homme » et « blanc » renvoyant à deux réalités bien distinctes par leur définition, mais qui sont une numériquement : le blanc est autre chose que l'homme du point de vue de sa définition (le blanc est une couleur, l'homme un animal), mais « homme » et « blanc » forment par accident ou plutôt « par coïncidence » (pour reprendre la traduction de κατὰ συμβεβηκός proposée par Annick Jaulin et Marie-Paule Duminil) une chose numériquement une – c'est bien cet individu particulier qui est blanc. Dans la prédication hylémorphique, au contraire, matière et forme sont une seule et même chose du point de vue de la définition, seulement l'une l'est en puissance, l'autre l'est en acte : le morceau de bois et la position sont tous les deux le seuil,

prédication classique, pour pouvoir être la structure du *definiens*. C'est à cette condition que se résout la tension entre les deux séries de textes que nous signalions au début de notre exposé²⁸.

Il se trouve qu'une telle forme d'identité entre les éléments au sein de la relation hylémorphique est explicitement affirmée au chapitre 6 du livre H de la *Métaphysique*, dans la continuité argumentative du passage qui a retenu notre attention. Aristote annonce en effet que « la matière prochaine et la forme sont la même <chose> et une <seule chose>, l'une en puissance, l'autre en acte »²⁹. Cette phrase affirme précisément l'identité de la matière prochaine et de la forme : celles-ci sont le même objet (τὰυτό), qui est objet de la définition. Elle affirme encore l'unité de la matière et de la forme : elles sont une seule chose (ἓν). La seule différence qui reste entre la matière prochaine et la forme, énoncée dans la seconde partie de la phrase, est une différence d'ordre modal : l'une est l'objet en puissance, l'autre l'est en acte. Cette clause vient empêcher que la relation hylémorphique soit une relation de stricte identité, mais permet de poser une certaine altérité entre les termes, altérité qui fait fond sur l'identité de l'objet auquel renvoient ces deux termes. Forme et matière sont deux termes renvoyant à un même objet, mais selon deux modalités différentes : l'une, la matière, comme puissance de cet objet, l'autre, la forme, comme acte de cet objet. Nous préciserons dans un instant ce qu'il convient d'entendre par cette différence. On voit pour le moment que la relation hylémorphique, si elle est souvent présentée comme une relation de composition, est en réalité un couple conceptuel permettant de rendre compte, par une différence modale, de la réalité complexe d'une entité une par soi, contrairement à l'attribution d'une affection à un sujet dans la prédication classique, qui implique une

mais le premier l'est en puissance alors que le second l'est en acte. L'unité d'une attribution classique n'est en effet qu'une unité « par accident » ou « par coïncidence », c'est-à-dire qu'elle ne peut être dite « une » qu'en tant que le sujet de cette attribution, la substance, premier sens de l'être, est lui-même un et substrat des attributs accidentels qui lui sont prédiqués, alors que les termes de la prédication hylémorphique forment une unité par soi. Sur ce point, voir *Metaph.*, Δ, 6, 1015b17-36.

28. Nous ne sommes donc pas d'accord avec M. Zingano, « L'*ousia* dans le livre Z de la *Métaphysique* » in *La Métaphysique d'Aristote. Perspectives contemporaines*, M. Nancy et A. Tordesillas (éds.), Paris-Bruxelles, Vrin-Ousia, 2005, n. 21, lorsqu'il affirme à propos de *Metaph.*, H, 3, 1043b28-32 qu'Aristote « rejette bien entendu cette approche », puisqu'on peut maintenir la positivité de ce texte sans pour autant renier le fait qui justifierait selon Marco Zingano son rejet, à savoir que « la doctrine aristotélicienne de la définition n'est pas fondée sur la structure de l'attribution, qui suppose le registre de la différence, mais est placée sous le signe de l'identité ». Nous voulons justement montrer qu'Aristote peut conserver une approche prédicative du *definiens* tout en maintenant l'identité des termes au sein de ce dernier grâce à la structure spécifique de la prédication hylémorphique. Sur les approches interprétatives possibles de ce passage voir également Pierre-Marie Morel, *Aristote, Métaphysique Eta*, Paris, Vrin, 2015, p. 152-153.

29. *Metaph.*, H, 6, 1045b18-19 : ἡ ἐσχάτη ὕλη καὶ ἡ μορφή τὰυτό καὶ ἓν, δυνάμει, τὸ δὲ ἐνεργείᾳ. J'insiste volontairement sur le ἓν dans ma traduction : la matière prochaine et la forme sont non seulement le même objet (τὰυτό), mais cette chose est une (ἓν), du fait, justement, que sa composition est hylémorphique.

différence définitionnelle et donc une identité seulement par accident entre ses termes.

Le chapitre 2 du livre H, auquel répond, à notre avis, la remarque du chapitre 3³⁰, nous renseigne à cet égard sur la manière dont l'hylémorphisme s'applique à la prédication définitionnelle, et sur la manière dont on peut comprendre que l'énoncé définitionnel puisse être structuré par l'hylémorphisme. Ainsi, Aristote écrit :

Et de même que dans les substances, ce qui est attribué comme prédicat à la matière c'est l'acte lui-même, de même est-ce principalement le cas dans les autres définitions. Par exemple, si l'on doit définir un seuil, nous dirons que c'est du bois ou de la pierre posés de telle façon ; une maison, nous dirons que ce sont des briques et du bois posés de telle façon (ou bien l'on ajoute la finalité dans certains cas) : s'il s'agit de la glace, de l'eau congelée ou solidifiée de telle façon. Et une harmonie, tel mélange de l'aigu et du grave. Et il en ira de la même manière dans les autres cas³¹.

Ce passage est particulièrement important puisqu'il affirme, dès sa première phrase, que la prédication hylémorphique (exprimée, cette fois-ci sous la forme on ne peut plus claire du terme *κατηγορούμενον*) vaut tant pour les substances (*οὐσίαις*³²) que pour les autres définitions (*τοῖς ἄλλοις ὀρισμοῖς*). On peut d'ores et déjà noter que la prédication hylémorphique est donnée selon une formule quasi modale, puisque la « forme » est remplacée par « l'acte », pendant modal de cette dernière³³. C'est en effet la dimension modale de la prédication hylémorphique qui intéresse Aristote dans son application au *definiens*. Les exemples de compositions qui sont donnés à la suite ne sont pas des exemples de compositions sensibles, mais bel et bien des exemples de définitions. La formule d'Aristote est à ce propos on ne peut plus claire : on se place dans le cas de figure où « l'on doit faire une définition » (*εἰ οὐδὸν δεῖο ὀρίσασθαι*). Ainsi, on définit le seuil de porte en prédisant ce qu'il est en acte (à savoir, une position : en bas de la porte) à ce qu'il est en puissance (à savoir une certaine matière : une pierre ou un morceau de bois, qui *peut* être un seuil). Le seuil n'est pas autre chose qu'un morceau de bois ou qu'une pierre, mais le morceau de bois ou la pierre sont

30. Nous suivons sur ce point le commentaire de D. Bostock, *Aristotle's Metaphysics Books Z and H*, Oxford, Clarendon Press, 1994, p. 267.

31. *Metaph.* H, 2, 1043a5-12 : καὶ ὡς ἐν ταῖς οὐσίαις τὸ τῆς ὕλης κατηγορούμενον αὐτὴ ἢ ἐνέργεια, καὶ ἐν τοῖς ἄλλοις ὀρισμοῖς μάλιστα. οἷον εἰ οὐδὸν δεῖο ὀρίσασθαι, ξύλον ἢ λίθον ὡδὶ κείμενον ἐροῦμεν, καὶ οἰκίαν πλίνθους καὶ ξύλα ὡδὶ κείμενα (ἢ ἐπὶ καὶ τὸ οὐ ἔνεκα ἐπ' ἐνίων ἔστιν), εἰ δὲ κρύσταλλον, ὕδωρ πεπηγὸς ἢ πεπυκνωμένον ὡδί· συμφωνία δὲ ὀξέος καὶ βαρέος μῆξις τοιαδί· τὸν αὐτὸν δὲ τρόπον καὶ ἐπὶ τῶν ἄλλων. (trad. Pierre-Marie Morel).

32. Par différence avec les réalités qui sont seulement analogues à la substance (τὸ ἀνάλογον), dont il est question dans ce qui précède (1043a4-5).

33. J. Brunschwig, *op. cit.*, p. 133-134, note fort justement que l'acte et la forme sont ici parfaitement interchangeables.

en un sens insuffisants pour définir le seuil, puisqu'il faut encore que cette pierre ou ce morceau de bois soient « dans une certaine position », à savoir en bas de la porte, pour être en acte un seuil. Le morceau de bois et la position sont identiques ; ils sont le même et un seul objet (ταὐτὸ καὶ ἓν)³⁴, à savoir le seuil, mais ils le sont dans deux modalités différentes. La prédication hylémorphique, contrairement à la prédication classique, implique l'identité définitionnelle du sujet et du prédicat. Sujet et prédicat renvoient à une seule et même réalité. Mais la prédication hylémorphique maintient justement une différence entre ces termes, différence qui est d'ordre exclusivement modal : le morceau de bois est *en puissance* le seuil, tandis que sa position est ce qui détermine le morceau de bois comme seuil *en acte*. En effet, une autre position déterminerait le morceau de bois comme *autre chose* que comme un seuil : si au lieu de le placer au-dessous de la porte, on le place au-dessus, alors le morceau de bois serait un linteau³⁵. Aristote multiplie les exemples tant de composés sensibles (la maison, la glace, etc.) qu'intelligibles (l'harmonie). À chaque fois, il est intéressant de noter que la définition des objets est produite selon le modèle de la prédication hylémorphique où une matière « déterminable »³⁶, donc en puissance, selon le mot de Jacques Brunschwig, est donnée comme sujet d'un prédicat formel en acte qui le détermine. Le fonctionnement de cette prédication hylémorphique permet donc dans toutes les définitions de conserver l'identité de fait de l'objet de la définition dans la mesure où tous les termes sont *un* et *le même* (ταὐτὸ καὶ ἓν), tout en assumant une différence modale entre ces termes permettant de construire une prédication qui n'est pas une tautologie. Nous pouvons donc affirmer que le *definiens* peut bien, d'une façon particulière, prendre la forme d'une prédication, du moment que cette prédication est hylémorphique, c'est-à-dire du moment qu'elle articule deux termes qui sont définitionnellement un seul et même objet (ταὐτὸ καὶ ἓν) admettant une différence d'ordre seulement modal entre eux.

On peut ainsi résorber la difficulté que nous avons soulevée au début de ces pages en montrant que si le *definiens* n'est pas conçu comme possédant une structure de prédication simple, on peut comprendre qu'il prenne la

34. *Metaph.*, H, 6, 1045b19.

35. C'est l'exemple pris en *Metaph.* H, 2, 1042b19-20 : « d'autres [différent] par leur position ; comme le seuil et le linteau (car ceux-là diffèrent en ce qu'ils sont placés d'une certaine façon) » ; τὰ δὲ θέσει οἶον οὐδὸς καὶ ὑπέρθυρον (ταῦτα γὰρ τῷ κείσθαι πως διαφέρει). (trad. Marie-Paule Duminil et Annick Jaulin).

36. J. Brunschwig, *op. cit.*, p. 152. Sur son utilisation, dans le cadre de la définition par division, voir A. Jaulin, Eidos et Ousia, *De l'unité théorique de la Métaphysique d'Aristote*, Paris, Garnier, 2015, p. 160-165. Il faut noter que, si nous ne parlons pas ici de la définition par division et du traitement qui en est fait au chapitre 12 du livre Z et au chapitre 6 du livre H de la *Métaphysique*, nos conclusions s'appliquent également à ces textes : le genre est matière de la définition en ce qu'il est un déterminable déterminé par l'εἶδος, identifié à la différence dernière. La thèse bien connue du genre comme matière de l'espèce s'explique donc également par cette spécificité de la prédication hylémorphique. Comme le souligne entre autres *Metaph.*, I, 8, 1057b35-1058a17, le genre n'est pas autre chose que les espèces dont il est le genre, si ce n'est qu'il est chacune de ses espèces *en puissance*.

forme d'une certaine prédication, à savoir d'une prédication hylémorphique, qui articule différentes modalités d'un seul et même objet. Le *definiens* peut alors être une prédication sans pour autant prédiquer ἕτερον ἑτέρου, une chose d'une autre. En effet, les différents termes en jeu dans la prédication hylémorphique ne sont pas différents en ce qu'ils se réfèrent à différents objets, mais en ce qu'ils sont un seul et même objet pris sous deux modalités différentes : l'un comme puissance de l'objet de la définition, l'autre comme acte de celui-ci. C'est à cette seule condition que le *definiens* peut prendre la forme d'une prédication, ce qui explique la tension entre les textes du chapitre 3 du livre II des *Seconds Analytiques* et des chapitres 2 et 3 du livre H de la *Métaphysique*. Le premier refuse que la prédication du *definiens* soit ἕτερον ἑτέρου tandis que les seconds admettent que le *definiens* est une prédication d'un objet en acte à ce même objet en puissance. En résorbant cette difficulté, nous croyons avoir complété et approfondi la distinction que proposait Jacques Brunschwig dans son article de 1979 à partir des formulations explicites de la thèse de la prédication hylémorphique. Nous l'avons fait en distinguant la structure sous-jacente de cette dernière par rapport à la prédication classique : elle n'est pas, en effet, simplement une prédication en un sens large qui consisterait dans la détermination d'un déterminant. Il faut encore admettre qu'elle a une spécificité qui la distingue de la prédication classique : cette spécificité réside dans sa structure cachée, sous-jacente et implicite qui implique l'identité définitionnelle entre ses constituants – sujet et prédicat – tout en admettant que ces constituants se distinguent l'un de l'autre par le fait qu'ils désignent un même objet sous deux modalités différentes, l'un, le prédicat, est l'objet de la définition en acte, alors que l'autre, le sujet, l'est en puissance. C'est cette spécificité sous-jacente de la prédication hylémorphique, qui implique donc l'identité de ses constituants tout en admettant une différence modale entre eux, qui lui permet d'être la structure cachée du *definiens* aristotélicien³⁷.

37. Pierre-Marie Morel et Pedro Mesquita ont eu l'amabilité de lire des versions préliminaires de ce travail et de me faire part de leurs remarques, de leurs critiques et de leurs suggestions ; qu'ils en soient vivement remerciés.